

## Qui sommes-nous ?

Ce site Internet a été conçu par Santé publique France, établissement public sous tutelle du Ministère de la santé, en charge de protéger efficacement la santé des populations.

## À qui s'adresse le site Agir pour bébé ?

Le site Agir pour bébé s'adresse aux futurs parents (la future mère et le futur père ou le/la co-parent(e)) ainsi qu'aux parents de nouveau-nés de moins de 4 mois.

Il a pour vocation à s'adresser à une cible plus large dans une prochaine version (parents d'enfants de 0 à 2 ans).

## Quelle est la raison d'être du site Agir pour bébé ?

L'objectif du site Agir pour bébé est d'informer les futurs parents et parents de nouveau-nés sur l'influence pendant la grossesse et la petite enfance des environnements (chimiques, physiques, sociaux, affectifs etc.) sur leur santé et celle de leur enfant.

Site de référence en promotion de la santé périnatale des « 1000 premiers jours » de vie, Agir pour bébé propose une information fiable et scientifiquement validée autour de la grossesse, tout en abordant la période pré-conceptionnelle (projet de grossesse) et les quelques mois après la naissance. Il aborde différents thèmes tels que : les substances chimiques, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être, les émotions, l'allaitement, le développement de bébé, la préparation à la naissance, les professionnels de santé, etc.

Les informations et les conseils proposés ont pour volonté de susciter, chez les futurs et nouveaux parents, l'envie de faire du mieux possible, chacun faisant ce qu'il peut avec ce qu'il a et tel qu'il est, pour proposer au (futur) bébé un environnement favorable à son développement.

## Un site participatif, collaboratif

Les contenus du site ont été rédigés par les équipes de Santé publique France en lien avec leurs partenaires sur la base de sources validées scientifiquement.

**Santé publique France remercie ceux qui ont contribué à la réflexion, à la rédaction et/ou à la relecture des contenus du site Agir pour bébé :**

- Le comité de pilotage composé de la Direction Générale de la Santé du Ministère de la santé et des solidarités, la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la transition écologique et solidaire, la Direction Générale de la Concurrence, de la

Consommation et de la Répression des Fraudes du Ministère de l'économie et des finances, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'agriculture, la Direction Générale du Travail du Ministère du travail.

- L'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ;
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Le « Comité d'interface périnatalité et petite enfance » de Santé publique France composé d'une quarantaine de professionnels et de représentants d'associations d'usagers du champ de la périnatalité/petite enfance\*
- Le Collège national des sages-femmes (CNSF) ;
- la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et le site mon-enfant.fr ;
- La Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) et le site ameli.fr ;
- Une communauté en ligne de futurs et jeunes parents.

**Santé publique France remercie aussi tous ceux qui ont contribué et contribueront à faire évoluer ce site internet** : les organismes institutionnels, les professionnels, les associations d'information et de prévention ou encore ceux dont les récits d'expérience et les questions posées ont inspiré les outils et les textes proposés sur le site.

\*Société de l'information psychiatrique (SIP) ; Collectif interassociatif autour de la naissance (CIANE) ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Société francophone origines développementales de la santé (SF-DoHaD) ; Fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire (FNAAFP) ; Université de Montréal ; Conseil interrégional de l'Ordre des sages-femmes ; Association nationale des puéricultrices (teurs) diplômés et des étudiants (ANDPE) ; Réseau périnatal Val-de-Marne ; Initiative hôpitaux amis des bébés (IHAB) France ; Syndicat national des médecins de PMI (SNPMI) ; Collège national des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) ; Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) ; Association des Maires de France (AMF) ; Association nationale des Psychologues pour la petite enfance (ANAPSYpe) ; Collège de la médecine générale (CMG) ; Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) ; Fédération française des réseaux de santé en périnatalité (FFRSP) ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

---

**Source URL:** <https://www.agir-pour-bebe.fr/qui-sommes-nous>

- 
- 